

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-110
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

Sous matière :
DESIGNATION DE
REPRESENTANTS

OBJET :
**COMPOSITION DE
LA COMMISSION
CONSULTATIVE
DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 22 AVRIL 2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 22 AVRIL 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **06 MAI 2026**

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 avril 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, FREUDENREICH Patrick,
VIALARET Max, ESCAFRE Élisabeth, RATABOUIL Michel,
SÉMAT Gérard, GIRY Christophe, LAMMOGLIA Éric, DE
ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey,
CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON
Jean-Baptiste, FERNANDEZ Sandrine, CADEL Fabien, FONTÈS
Audrey, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

BARBAUD Fabienne donne pouvoir à CHABERT Sabine,
KICKOFF Gladys donne pouvoir à RATABOUIL Jacqueline,
PERLES Bruno donne pouvoir à GUIRAUD Philippe,
ESTRADE Quentin donne pouvoir à GREFFIER Philippe.

Secrétaire : CHANCROGNE Maëva.

Il est rappelé à l'assemblée que les communes de plus de 10 000 habitants ont l'obligation d'avoir une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission présidée par le Maire ou son représentant comprend 4 membres de l'assemblée délibérante, désignés par application de principe de la représentation proportionnelle et 4 représentants des associations locales ou d'usagers nommés par le Conseil Municipal.

Cette commission pourra associer à ses travaux avec voix consultative, toute personne qualifiée et dont l'audition sera utile en adéquation avec l'ordre du jour.

La commission sera appelée à examiner les documents suivants :

- Les rapports établis par les délégataires de service public,
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public délégué. Les bilans d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière.

La compétence de la commission consultative se décline en trois pouvoirs :

- Un pouvoir de proposition permettant d'inscrire à l'ordre du jour, sur demande de la majorité des membres, l'élaboration de toute proposition visant à l'amélioration des services publics locaux,
- Un pouvoir de contrôle sur le rapport présenté par les délégataires,
- Un pouvoir d'émettre des avis sur les projets de délégation de service public ainsi que sur les projets de création de régies dotées de l'autonomie financière.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2026-83 en date du 02 avril 2026 le règlement intérieur de la CCSPL a été adopté et que par délibération n°2026-82 en date du 02 avril 2026 il a été autorisé à convoquer ladite commission.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément l'usage du scrutin secret pour cette désignation, de procéder par vote à main levée.

Il est proposé la composition suivante pour cette commission :

4 représentants du Conseil Municipal :

- ✓ Mme Jacqueline RATABOUIL
- ✓ M. Javier DE LA CASA
- ✓ M. Jean-François VÉRONIN-MASSET
- ✓ M. Kalvin DERKAOUI

4 représentants des usagers des services publics concernés :

- ✓ M. Cédric CAZABAN
- ✓ Mme Nelly EDDALIA ROUX
- ✓ M. Jean-Paul DECAUDAIN
- ✓ Mme Marguerite BARBON

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DESIGNE comme suit, les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

4 représentants du Conseil Municipal :

- ✓ Mme Jacqueline RATABOUIL
- ✓ M. Javier DE LA CASA
- ✓ M. Jean-François VÉRONIN-MASSET
- ✓ M. Kalvin DERKAOUI

4 représentants des usagers des services publics concernés :

- ✓ M. Cédric CAZABAN
- ✓ Mme Nelly EDDALIA ROUX
- ✓ M. Jean-Paul DECAUDAIN
- ✓ Mme Marguerite BARBON

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 30 AVR 2026
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :
30 AVR 2026
Par publication le :
06 MAI 2026
Par délégation, Le Directeur Général des Services
 Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 28 Avril 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le **06 MAI 2026**

ID : 011-211100763-20260428-DB2026110-DE

